

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

04 AVIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Monsieur SABY François Régis, Maire.**

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Absents : 01

Pouvoir : 01

Date de convocation : 28/03/2022

Date d'affichage : 01/04/2022

Présents : François Régis SABY, Lucien MOUNIER, Jean Paul BARRALON, Anne-Marie CHOMARAT, Brice AULAGNON, Sonia SOUVIGNET, Marie-Jo MONTEIL, Chantal SMAJDOR, Jean Paul GIBERT Céline MASSARDIER, Denis BARRALON, Franck BARALON, André SAGNOL, Sophie VALLA

Procurations : Marie Laure JAMES,

Absent(s) :

Le secrétariat a été assuré par : Franck BARALON

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation des Comptes de Gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

- Compte de Gestion Commune
- Compte de Gestion Eau
- Compte de Gestion Assainissement
- Compte de Gestion Lotissement des Fourches
- Compte de gestion Lotissement Mons Falco

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation des Comptes Administratifs

Monsieur, le 2ème Adjoint a présenté les comptes administratifs 2021 : commune, assainissement, eau, lotissement des Mésanges et lotissement Mons Falco.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

• Foncier bâti = 42.29 % • Foncier non bâti = 68.41 %

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats

Budget commune :

d'inscrire la somme de 212 173.45 € comme suit :	50 000,00 € au 002 en excédent de fonctionnement	162 173.45 € au 1068 en affectation de résultat
D'inscrire la somme de	199 919.19 € Au compte 001 en déficit d'investissement reporté	

Budget assainissement :

d'inscrire la somme:	10 000.19 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté	
D'inscrire la somme de	38 801.40 € Au compte 001 en déficit d'investissement reporté	

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des budgets

Budget commune : Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 229 914.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 055 509.06 €
Budget assainissement : Dépenses et recettes de fonctionnement : 97 056.19 €
Dépenses et recettes d'investissement : 136 227.40 €
Budget eau : Dépenses et recettes de fonctionnement : 162 300.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 40 893.56 €
Budget les Mésanges : Dépenses et recettes de fonctionnement : 109 927.04 €
Dépenses et recettes d'investissement : 185 603.96 €
Budget Mons Falco : Dépenses et recettes de fonctionnement : 223 682.84 €
Dépenses et recettes d'investissement : 240 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté les budgets 2022

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : Lancement de l'appel d'offres pour le schéma directeur d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offres sur la plateforme et à signer tous les documents afférents.

POUR : 14 CONTRE : 01 ABSTENTIONS : 0
OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de Montfaucon-en-Velay tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h40.

Le secrétaire de séance



Le Maire

